

Prix FORESO - Fondation pour la recherche en soins

Règlement

Préambule

La Fondation pour la REcherche en SOins (ci-après : la FORESO) a été créée en juin 1999 à l'initiative de la Croix-Rouge suisse, des Hospices cantonaux, de la Fondation La Source et de l'Université de Lausanne dans le but de promouvoir la recherche dans les différentes professions non médicales de la santé, en particulier en soins infirmiers.

Article premier – But du Prix

Trois prix annuels « Fondation pour la recherche en soins » sont institués à la Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne en vue de récompenser l'excellence des travaux de deux infirmier·ère·s diplômés du 2^{ème} cycle (un prix de la filière « ICLS » et un prix de la filière « IPS ») ainsi que d'un·e infirmier·ère du 3^{ème} cycle de formation en sciences infirmières. En l'absence de dépôt d'un des trois travaux, le Conseil de fondation peut décider d'attribuer un deuxième prix en 2^{ème} ou 3^{ème} cycle.

Article 2 – Montant et bénéficiaires

La FORESO fait don à l'Université de Lausanne d'un montant annuel de CHF 6'000 (six mille) réparti comme suit : CHF 4'000 récompensant l'excellence des travaux de deux diplômé·e·s de 2^{ème} cycle (Master ICLS et IPS) ainsi que CHF 2'000 récompensant une thèse particulièrement remarquable défendue par un·e diplômé·e du 3^{ème} cycle (Doctorat). Chacun des trois prix n'est attribué qu'à un seul lauréat qui doit être immatriculé à l'Université de Lausanne et inscrit auprès de la Faculté de biologie et de médecine.

Article 3 – Absence d'attribution

Les prix ne doivent pas nécessairement être attribués chaque année. En cas de non-attribution d'un ou des trois prix, le(s) montant(s) prévu(s) à l'article 2 et déjà versé(s) par la FORESO sont placés sur un fonds de la Faculté de biologie et de médecine pour être utilisés l'année suivante.

Article 4 – Critères

Les prix FORESO sont destinés à valoriser les travaux de recherche contribuant à faire progresser le domaine des soins infirmiers. Les critères d'attribution des trois prix figurent dans l'annexe au présent règlement.

Article 5 – Procédure

La Commission des prix de la Faculté de biologie et de médecine est en charge de réceptionner les dossiers de candidature au plus tard le 28 février de l'année courante et de procéder à l'annonce du prix.

La FORESO désigne deux membres, choisis par la Fondation avec une formation dans le domaine des soins infirmiers, en charge d'évaluer les dossiers de candidatures et de proposer à la Commission des prix un classement des meilleurs dossiers pour un prix du 2^{ème} et 3^{ème} cycle.

La Commission des prix est en charge de désigner les trois candidat·e·s retenu·e·s et d'informer la FORESO. La Commission des prix intègre les trois candidat·e·s sélectionné·e·s dans son rapport établi à l'attention du Décanat. Une fois ce rapport validé par le Décanat, il est transmis à la Direction de l'UNIL pour adoption.

Article 6 – Remise des Prix

Les prix sont décernés lors de la Cérémonie de remise des prix de la Faculté de biologie et de médecine.

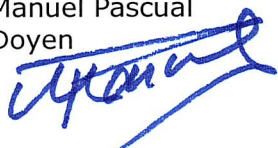
Le présent règlement annule et remplace celui de 2018.

Adopté par le Décanat de la Faculté de biologie et de médecine dans sa séance du 23.02.2022

Validé par le Conseil de Fondation pour la recherche en soins le 24 juin 2021

Adopté par la Direction de l'Université de Lausanne le 09.03.2022

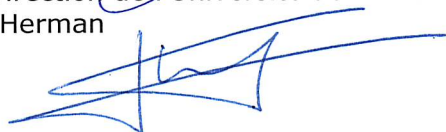
Pour la Direction de la Faculté de biologie et de médecine
Manuel Pascual
Doyen



Pour le Conseil de fondation FORESO
Jacques Chapuis
Président



Pour la Direction de l'Université de Lausanne
Frédéric Herman
Recteur



Annexe : ment.

Prix FORESO - Fondation pour la recherche en soins

Annexe

PRIX ETUDIANT·E DE 2^e CYCLE ICLS

Récompense un·e étudiant·e ayant gradué pour le programme de 2^{ème} cycle universitaire MScSI durant l'année académique précédent le concours, présentant un excellent dossier académique ainsi qu'une bonne expérience en recherche et dont le mémoire procure des possibilités d'applications cliniques jugées importantes pour les soins infirmiers.

Montant : CHF 2'000.-

Le dossier doit comprendre:

1. Le formulaire de candidature complété par un·e Professeur·e, disponible à l'adresse <http://www.unil.ch/fbm/home/menuintst/faculte/commissions/commission-des-prix.html>
2. Un CV actualisé de la personne candidate;
3. Un exemplaire du travail de mémoire, travail de master (format pdf);
4. Une lettre de recommandation du professeur directeur du mémoire indiquant les points forts du travail ainsi que les notes obtenues

CRITÈRES (TOTAL SUR 25 POINTS)

Excellence du dossier universitaire

- Moyenne cumulative dossier académique au-delà de 5 sur 6 /5 points

Qualité et intérêt scientifique du mémoire

- Problématique jugée d'importante supérieure pour les soins infirmiers /6 points
- Engagement des patients et des proches dans la démarche /3 points
- Transférabilité des résultats dans la pratique infirmière /6 points

Aptitude et expérience à la recherche et au développement clinique basé sur l'évidence scientifique

- Présence de communications orales ou par affiche en lien avec le mémoire /3 points
- Présence de publications en lien avec le mémoire /2 points

Total /25 points

PRIX ETUDIANT-E DE 2^e CYCLE IPS

Récompense un·e étudiant·e ayant gradué pour le programme de 2^{ème} cycle universitaire MScIPS durant l'année académique précédent le concours, présentant un excellent dossier académique, d'excellents résultats durant ses stages et dont le mémoire procure des possibilités d'applications cliniques jugées innovantes et prioritaires pour les soins infirmiers ainsi que le système de santé.

Montant : CHF 2'000.-

Le dossier doit comprendre:

1. Le formulaire de candidature complété par un·e Professeur·e, disponible à l'adresse <http://www.unil.ch/fbm/home/menuinst/faculte/commissions/commission-des-prix.html>
2. Un CV actualisé de la personne candidate;
3. Un exemplaire du travail de mémoire, travail de master (format pdf);
4. Une lettre de recommandation du professeur directeur du mémoire indiquant les points forts du travail ainsi que les notes obtenues

CRITÈRES (TOTAL SUR 25 POINTS)

Excellence du dossier universitaire	
▪ Moyenne cumulative dossier académique au-delà de 5 sur 6	/4 points
▪ Moyenne des notes de stages = ou > à 5	/5 points
Qualité et intérêt scientifique du mémoire	
▪ Problématique jugée prioritaire et innovante pour les soins infirmiers ainsi que le système de santé	/6points
▪ Qualité de la mise en perspective interprofessionnelle de la prise en charge	/3 points
▪ Transférabilité des résultats dans la pratique infirmière et dans le système de santé	/6 points
Aptitude et expérience à la recherche et au développement clinique basé sur l'évidence scientifique	
▪ Présence de communications orales ou par affiche en lien avec le mémoire	/1 points
Total	/25 points

PRIX ETUDIANT DE 3^e CYCLE

Récompense un·e étudiant·e de 3^{ème} cycle ayant soutenu une thèse de doctorat en sciences infirmières qui se distingue pour son originalité et son excellence en recherche. La thèse contribue au développement des soins infirmiers et de la discipline.

Montant : CHF 2'000.- (un prix)

Le dossier doit comprendre :

1. Le formulaire de candidature complété par un·e Professeur·e, disponible à l'adresse <http://www.unil.ch/fbm/home/menuinst/faculte/commissions/commission-des-prix.html>
2. Un CV actualisé de la personne candidate;
3. Un exemplaire de la thèse (format pdf);
4. Une lettre de recommandation du professeur directeur de thèse indiquant les points forts du travail.

CRITÈRES (TOTAL SUR 25 POINTS)

Qualité et intérêt scientifiques de la thèse

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Clarté de la problématique et des objectifs de l'étude | /3 points |
| ▪ Centration sur le bénéficiaire | /3 points |
| ▪ Potentiel de contribution à l'amélioration des soins | /6 points |
| ▪ Originalité | /3 points |
| ▪ Evidence quant au fait que l'étude contribue à l'amélioration des connaissances dans la discipline infirmière | /4 points |

Aptitude et expérience à la recherche

- | | |
|---|-----------|
| ▪ Présence de communications orales ou par affiche en lien avec la thèse | /2 points |
| ▪ Présence de publications en lien avec la thèse, dans des journaux avec comité de révision par les pairs | /2 points |
| ▪ Présence d'invitations scientifiques en lien avec la thèse | /2 points |

Total	/25 points
--------------	-------------------